

# Formation

## Transmettre ma ferme pour installer : savoir créer des conditions favorables

Que va devenir la maison ? Comment assurer l'équité entre nos enfants ? Comment passer le relai en douceur ? Comment trouver un repreneur et savoir si c'est le bon ?

### Sur 3 journées:

Jeudi 4 mai 2023,  
Mardi 16 mai 2023 et  
Mardi 23 mai 2023,  
De 9h30 à 17h30

### Lieu :

Centre d'activités Ariane,  
240 Rue de Cumene, 54230  
Neuves-Maisons  
(près de Nancy)

### Intervenantes :

Dominique Lataste,  
psychosociologue, cabinet  
Autrement Dit  
Ariane Walaszek,  
accompagnatrice à la  
transmission et formatrice,  
ARDEAR Grand Est

### Et l'intervention de:



### Contact :

Ariane Walaszek, responsable de stage  
Tél : 06 12 40 45 48  
Mail : ardeargrandest@gmail.com  
Adresse postale : Maison de l'Agriculture  
26 rue du 109e R.I.  
52000 CHAUMONT

### Programme :

#### Jour 1 - Jeudi 4 Mai 2023

- Prendre du recul par rapport à ma situation
- Formuler mes envies pour le devenir de ma ferme
- Comprendre la génération Y

#### Jour 2 - Mardi 16 Mai 2023

- Avoir les clés pour rédiger et diffuser une annonce transmission attractive
- Connaître les organismes ressources et les aides
- Comprendre les conséquences sociales et juridiques de l'arrêt de mon activité (cumul emploi-retraite, transmettre gratuitement à mon enfant, ...)

#### Jour 3 - Mardi 23 Mai 2023

- Me préparer à rencontrer, choisir et négocier : éléments clés pour établir une bonne relation avec mon repreneur potentiel
- Témoignages de cédants et de repreneurs

“  
Cette formation m'a permis de savoir par où commencer et de me lancer dans les démarches  
”


D, paysan en Haute-Marne

# Informations pratiques :

- **Public :** (Futur.es) paysan.ne.s. La présence des conjoints et/ou associés est vivement conseillée
- **Pré-requis :** Aucun
- **Frais pédagogiques :** 870€, dont à votre charge :
  - Stagiaire éligible vivea : 300 €
  - Stagiaire non éligible vivea, adhérent à l'ARDEAR : 300 €
  - Stagiaire non éligible vivea, non adhérent à l'ARDEAR : 870 €

“ 90% de nos stagiaires sont entièrement satisfaits de notre offre de formation ”

Si vous rencontrez des difficultés financières, merci de nous contacter. En participant à cette formation, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt au titre de la formation des chef-fes d'entreprise. (+/- 90€ par journée de formation).

- **Autres coûts à prévoir :** Repas à la charge du stagiaire 
- **Méthodes pédagogiques :** Méthode active basée sur l'échange de pratiques, le questionnement et la synthèse des acquis.
- **Mode de validation :** Délivrance d'une attestation de formation
- **Lieu :** Centre d'activités Ariane, 240 Rue de Cumene, 54230 Neuves-Maisons (près de Nancy)
- **Conditions générales de service et règlement sur** [https://www.agriculturepaysanne.org/IMG/pdf/conditions\\_generales\\_de\\_service.pdf](https://www.agriculturepaysanne.org/IMG/pdf/conditions_generales_de_service.pdf)
- **Consignes sanitaires d'accès :** Pour cette salle/ce lieu, le respect des gestes barrières sera suffisant



Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicap. Merci de nous contacter afin d'étudier ensemble nos possibilités d'adaptation.

## Inscription :

Remplissez le formulaire d'inscription en cliquant [ICI](#).  
Stage limité à 10 personnes.

Formation à l'initiative :

En partenariat avec :

Avec le soutien financier de :

